

Jean Calvin l'exilé: une théologie de l'exil dans l'œuvre du Réformateur

par *Max Engammare*

De me non libenter loquor¹, cette confession faite par Calvin au cardinal Sadoleto le 1^{er} septembre 1539 se doit d'être citée par tous les biographes de Calvin et ils n'y manquent jamais: «De moi je ne parle pas volontiers». Calvin, pourtant, s'épanchait peu sur lui-même, abandonnant quelques rares confidences qui confirment le propos initial: «je me reconnaiss être timide, mol et pusillanime de ma nature», confiera-t-il dans la préface à son commentaire sur les psaumes (1557). Il est bien vrai que dans ses différents ouvrages Calvin a gommé presque tout ce qui concernait des éléments personnels et autobiographiques, voire son caractère et ses goûts personnels, écartant tout élément de *decorum*, effaçant quasi toute forme de subjectivité. Quand il laisse filtrer quelque chose de lui, avec sobriété, ainsi dans son traité *Des scandales*, traité où les références à sa personne sont les plus fréquentes, c'est pour appuyer l'argumentation du docteur chrétien². On a cru toutefois déceler dans «les fragments d'automémoire une conscience malheureuse, intensément dubitative, enfermée dans un jeu de sinuosités³» et, récemment, on a synthétisé l'essai «de démontrer que c'est toute l'écriture calvinienne, à commencer par celle de l'*Institution de la religion chrétienne*, qui est à envisager comme un texte autobiographique, comme un récit de charité dans lequel Calvin fait glisser sa propre expérience de créature angoissée parce que se sentant subvertie par le péché et relatant le glissement à la sérénité qu'aurait été la conversion⁴. Sans m'appuyer sur cette thèse-ci, car une fréquentation quasi quotidienne de Calvin depuis bientôt vingt ans m'a convaincu de cette thèse-là, mais sans négliger celle-ci, car des éléments autobiographiques peuvent surgir dans la parole homilétique spontanée, j'ai recherché dans l'œuvre écrite (les traités et les commentaires en particulier) et orale (les sermons) de Calvin des mentions de la France, des références à sa terre natale, car toute sa vie d'adulte, Jean Calvin a vécu comme un réfugié français, s'est vu comme un réfugié français, bienveillant pour la France, mais s'abandonnant parfois à une certaine nostalgie pour la patrie abandonnée.

D'un point de vue religieux, la bienveillance et l'attention de Calvin pour son pays natal sont permanentes, dès le pseudo privilège de la Bible d'Olivétan (1535) et la dédicace de l'*Institutio* de 1536 à François I^{er}. Le Réformateur prend souvent la plume pour consoler, exhorter, conseiller ses compatriotes, de manière privée, mais également de manière pastorale et générale. Il peut s'adresser à des prisonniers lyonnais, mais également rédiger une véritable encyclique «aux fideles de France»⁵. Il a participé aux deuxièmes corrections de la Bible d'Olivétan (1543) préparant la seconde Bible à l'épée (1546) pour que ses compatriotes aient accès à l'Ecriture en français. On connaît également son projet de traduction de Jean Chrysostome, alors qu'il est vraisemblable que Calvin ait personnellement traduit son commentaire sur les Psaumes, puisque dans son épître «Aux fideles et débonnaires lecteurs», il précise que «depuis longtemps j'avais eu en fantaisie, à savoir que j'y écrirai quelque chose en langue française, afin que les gens de notre nation ne fussent dépourvus d'aide, pour bien entendre un livre si utile en le lisant»⁶. On sait encore que Calvin avait un temps caressé l'espoir que tout le royaume de France passerait à la Réforme et que les églises dressées submergeraient l'Eglise catholique romaine. Tout cela est bien connu et il n'est guère besoin de déborder le rappel.

D'autres mentions de la France n'ont pas toujours valeur religieuse, mais disent un attachement identitaire, sinon mélancolique. Calvin ne manque pas de rappeler régulièrement que la France est un beau pays; une France qu'il connaît bien, sinon pour l'avoir longuement sillonnée, à tout le moins pour l'avoir étudiée. Elle est ainsi très présente dans le traité des *Reliques*, Calvin connaissant de nombreuses églises françaises conservant des reliques⁷. Il brocarde les incrédules qui pensent que Lazare et ses soeurs Marie et Marthe sont venus prêcher en France, etc. La France est son réservoir principal, ce qu'il indique à la fin de son traité: «Je n'ai nommé d'Allemagne qu'environ une demi-douzaine de villes; je n'en ai nommé d'Espagne que trois, que je sache; d'Italie environ une quinzaine; de France, de trente à quarante; et de celles-là encore n'ai-je pas dit tout ce qui en est»⁸.

Son attachement pour le pays de sa naissance apparaît également sous d'autres formes, jusqu'en chaire. Dans le sermon du mercredi 1^{er} juillet 1562, Calvin prêche sur un passage du second livre de Samuel (5,17-25) et s'arrête sur David environné d'ennemis, les Philistins. Il actualise le texte biblique, comme il le fait souvent, et l'illustre d'un exemple:

Et de fait, ce qui est ici écrit de David, nous l'avons expérimenté tant et plus de notre temps. Tant souvent nous avons été tellement oppressez, qu'il semblait bien que nous ne puissions jamais échapper, car nos ennemis se sont trouvés si

forts et d'un tel vouloir, qu'ils nous pouvaient manger cent mille fois à un grain de sel, comme on dit. En quelle détresse s'est trouvée l'Eglise de Dieu parfois... Je prendrai seulement un exemple qui nous sera assez suffisant. Voilà du temps que la tyrannie était au royaume de France, qu'il ne fallait que dire le mot, les ennemis de l'Eglise de Dieu et de sa vérité avaient tout gagné, cependant jamais il ne leur est venu en esprit ce qui pouvait être pour abolir l'Eglise de Dieu et son service. Et je puis dire qu'il y a vingt ans et quasi trente que j'ai été en ces détresses-là, que j'eusse voulu être quasi mort, pour ôter ces angoisses de devant mes yeux, pour le moins j'eusse désiré d'avoir la langue coupée, pour ne point dire le mot. Car quand les ennemis de la vérité se sont efforcés de l'anéantir (comme j'ai dit), ils n'ont pu trouver le moyen, et il ne fallait sinon un mot de confession de celle-ci pour mettre sous le pied toute la doctrine de notre salut. S'ils se fussent enquisis par le menu de tout le peuple, il est certain que les vrais fidèles eussent été connus, et les méchants par ce moyen eussent eu occasion de les exterminer⁹.

Calvin termine son sermon en rendant grâce à Dieu de l'avoir «préservé tant de fois de façons admirables» et d'avoir «bandé les yeux de [ses] ennemis». Mais avant d'être sauvé, Calvin a connu de véritables angoisses. Pris, il aurait confessé sa foi évangélique et il aurait été exécuté. Nous sommes en 1562, au soir de sa vie, et Calvin se souvient du temps de l'angoisse, «il y a vingt ans et quasi trente», «du temps que la tyrannie était au royaume de France». Il ne s'agit pas de spéculer ici sur la date de la «conversion subite» de Calvin, grâce aux «quasi trente» ans prononcés en 1562, d'autres l'ont déjà fait, sans convaincre, mais de recevoir comment Calvin parle de la France, au soir de son exil genevois.

Richard Stauffer a relevé une cinquantaine de passages de sermons de Calvin qui traduisent peut-être, ajoute-t-il prudemment, une expérience religieuse¹⁰. Certains textes témoignent de la conscience prophétique de Calvin¹¹ (un «je» prophétique), d'autres des luttes du réformateur contre les ennemis de l'Evangile, surtout en 1554 et 1555 (un «je» polémique), une troisième série parle de l'homme et du croyant (un «je» discrètement autobiographique), enfin quelques-uns témoignent d'un «je» mystique. Rarement, Calvin parle de la France dans ces sermons de manière personnelle¹², mais quand il le fait, c'est presque toujours en relation avec le pénible parcours du réfugié pour fait de religion.

Une fois, d'ailleurs, Calvin se montre plus précis que ces «quasi trente» années, un an auparavant, le 19 août 1561 exactement. Quand il dédie ses leçons sur Daniel «à tous fidèles serviteurs de Dieu qui désirent que le règne de Jésus Christ soit droitement établi par le royaume de France», il rappelle, dès les premiers mots de sa dédicace, qu'il a quitté la France, son pays, «déjà par l'espace de vingt et six ans entiers». La *captatio benevolentiae* est parfaite, puisque lui, le fidèle serviteur de Dieu

établi hors du royaume de France, s'adresse à ses compatriotes restés en France. C'est au début 1535, après l'Affaire des placards d'octobre 1534, que Calvin a quitté son pays «duquel la beauté et plaisir attire à soi plusieurs étrangers de régions fort lointaines». Tout en mettant au-dessus de tout le Royaume de Jésus-Christ, Calvin n'oublie pas la France. Il avoue certes ne pas penser y retourner¹³ – et il n'y retournera pas, c'est Bèze qui vient de partir pour la cour de France et qui sera au colloque de Poissy le mois suivant –, pourtant Calvin connaît exactement le nombre d'années qu'il a passé en exil et il se souvient de la beauté sans égale du pays de sa naissance. Il reste un réfugié. Comme souvent avec Calvin, car ses écrits prennent racine dans une production orale, leçons ou sermons, on peut toutefois, dans un même texte, découvrir des inflexions très différentes, et dans cette préface Calvin considère que son exil de France lui a également permis de vivre une vie d'étude¹⁴. Il n'en demeure pas moins que ce fut une épreuve difficile pour Calvin de quitter la France et, «vingt et six ans entiers» plus tard, il s'en souvient encore. Dans le reste de sa dédicace, il revient sur le «pays de [s]a naissance», rappelant comment il s'est «efforcé de secourir et aider publiquement aux François» dans un temps cruel d'épreuves et de douleurs, tirant les parallèles que l'on devinait entre les Français et le peuple d'Israël.

Le «pays de ma naissance» est une expression que l'on croise souvent chez Calvin. C'est que toute sa vie, Calvin se considéra comme un réfugié français et il parle régulièrement «du temps qu'il était en France¹⁵», ou rappelant qu'il est «natif de France¹⁶». Dans sa réponse contre son ancien secrétaire Bauduin, il dramatise même cette condescendance pour sa patrie:

Et si ne faudra point cependant que je crève les yeux de la France, pour lui faire juger de ma fidélité, diligence, intégrité, modestie, patience, et de mes travaux continuels pour l'Eglise; ce qui a été prouvé par tant de notables témoignages dès ma jeunesse. Il me suffira qu'en ceste assurance je puisse persévérer en mon train jusqu'à la fin¹⁷.

Quand il évoque le pays de sa naissance, en effet, il ne se réfère pas à Noyon, mais à la France en général. Calvin, d'ailleurs, parle peu de Noyon (*Noviodunum*). Il évoque évidemment l'incendie de l'automne 1552 qui détruisit la ville dans laquelle il était né, dans une lettre à Blaurer du 19 novembre¹⁸; quelques mois plus tard il parle encore à un correspondant non identifié de la maison de son père partie en fumée¹⁹. L'incendie de Noyon et la destruction de sa maison familiale pouvaient passer aux yeux de ses ennemis comme une condamnation divine. Dans cette seconde lettre, Calvin rappelle au contraire que, quelques jours avant cet incendie, des opposants «avaient brûlé en peinture Monsieur de Normandie», Dieu

ayant «voulu laisser ce témoignage [l'incendie] contre tous ceux de votre ville». Noyon ne manque toutefois pas d'évoquer le compatriote et ami Laurent de Normandie.

Normandie fut en effet maire de la ville en 1546 et se réfugia auprès de Calvin en 1548. Celui-ci énumère les calamités dignes de Job qui atteignirent le patricien picard, après avoir quitté «le pays de [sa] naissance» et être venu «y [à Genève] habiter comme étranger», dans la préface au traité *Des scandales* qu'il lui dédie le 10 juillet 1550, «qui est le jour de ma nativité», précise-t-il *in fine*²⁰. Cette dédicace ébauche un catalogue funeste: mort de son père «quatre mois après [son] partement [départ]», puis de sa femme, deux mois plus tard. On pouvait d'ailleurs reprocher à Normandie d'avoir «retirée [sa femme] du pays de sa naissance pour la faire cruellement mourir en région inconnue», avance Calvin pour mieux contrer le reproche. Le comble de la douleur est atteint peu après avec la mort de sa «petite fillette», les trois morts «en demi an». C'est Calvin qui avait annoncé à Laurent de Normandie la mort de son père, le consolant avec la figure d'Abraham. L'abandon du pays de sa naissance s'est accompagné pour Laurent de Normandie de lourdes épreuves. La figure d'Abraham permet toutefois d'associer exil et consolation.

En chaire, Calvin aborde Genèse 12 en janvier 1560 pour commenter la vocation et l'exil d'Abraham (qui n'est pas encore Abraham). Il actualise immédiatement le propos de Moïse:

Comme nous voyons aujourd'hui qu'il faut que plusieurs quittent le pays de leur naissance à cause de l'horrible captivité qui est là, et qu'il ne leur est point licite d'adorer Dieu purement, mais qu'ils seront traînés après les abominations de la papauté²¹.

Le chrétien protestant réformé doit d'abord être un «citoyen des cieux», Calvin le dit dans le même sermon *expressis verbis*:

Or cependant il nous faut aussi régler à notre père Abram d'être pèlerins ici bas. Non pas qu'il faille expressément, comme j'ai dit, que chacun tracasse par diverses régions, mais si faut-il que nous ayons un pied levé, que nous ne soyons point attachés à la terre, mais plutôt que nous soyons *citoyens des cieux*, combien qu'il nous faille habiter pour quelque temps ici bas. Voilà donc ce que nous avons à observer en second lieu, pour nous conformer à l'exemple d'Abraham²².

Le chrétien, pour Calvin, est en premier lieu un «citoyen des cieux» plutôt qu'un *civis mundi*, pour reprendre ici une expression socratique d'Erasme. Dès son commentaire de la Genèse en 1554, Calvin constatait:

Car d'autant que l'exil est triste de soi (*per se triste sit exsilium*), et que la douceur du pays où nous sommes nés (*et dulcedo natalis soli*) nous tient comme liés à soi,

Dieu insiste tout exprès sur ce commandement de laisser son pays (*relinquendæ patriæ*), afin de transpercer du tout le cœur (*animum*) d'Abraham²³.

Le fait de laisser son pays attriste profondément, mais l'obéissance à Dieu offre une consolation plus large, et Abraham est la figure tutélaire de l'exil accepté au nom de Dieu, pour le nom de Dieu²⁴. Le vrai chrétien peut s'exiler, car il doit combattre «toutes affections terriennes qui ne font que nous distraire de Dieu»: il ne doit penser qu'à Dieu, n'avoir pour seul désir que d'aller à Dieu, «que pour le moins qu'il n'y tende», précise Calvin connaissant le cœur humain. Dans un autre élan mystique auquel il s'abandonne parfois en dénigrant la vie terrestre, Calvin magnifie la vie céleste, qui devrait être l'unique objet de nos convoitises:

Je dis pour le moins, d'autant qu'il serait bien requis que toutes affections terriennes, qui ne font que nous distraire de Dieu, fussent pleinement arrachées de nos cœurs, à fin que nous puissions courir vite en ce voyage que nous avons à faire²⁵.

L'exil d'une terre catholique, quoique paternelle, vers une terre réformée est en quelque sorte l'image du voyage vers le royaume des Cieux, la trace en est l'ombre du voyage à venir.

De la réformation des réfugiés que Calvin et les pasteurs accueillaient et enseignaient à Genève²⁶, on peut inférer une théologie des réfugiés, mieux une théologie de l'exil, dont Abram (avant Abraham) est la figure centrale, lui qui a quitté sa terre natale pour obéir à l'appel de Dieu. La notion d'exil est tellement capitale dans la vie et la pensée de Calvin, qu'elle habite son grand œuvre dogmatique, l'*Institution de la religion chrétienne*. On y retrouve en effet la vie terrestre considérée comme exil²⁷.

Car si le ciel est notre pays, qu'est-ce autre chose de la terre qu'un passage en terre étrangère? Et selon qu'elle nous est maudite pour le péché, *un exil même et bannissement*? Si le département de ce monde est une entrée à vie, qu'est-ce autre chose de ce monde qu'un sépulcre? Et demeurer en celui-ci, qu'est-ce autre chose que d'être plongez en la mort? Si c'est liberté que d'être délivré de ce corps, qu'est-ce autre chose du corps qu'une prison? Et si notre souveraine félicité est de jouir de la présence de Dieu, n'est-ce pas misère de n'en point jouir? Or jusques à ce que nous sortirons de ce monde, nous serons comme éloignés de Dieu (2 Cor. 5, 6). Parquoi si la vie terrienne est comparée à la vie céleste, il n'y a doute qu'elle peut être méprisée, et quasi estimée comme fierte. Bien est vrai que nous ne la devons jamais haïr, sinon d'autant qu'elle nous détient en sujexion de péché, combien encore que proprement cela ne lui est pas à imputer²⁸.

Calvin dévalorise régulièrement la vie sur terre, «quasi estimée comme fierte». Cette dévalorisation n'est toutefois jamais totale ni définitive, et

il n'est pas permis au chrétien de haïr cette vie et d'en précipiter la fin, ni même de murmurer contre Dieu. La terre est décrite comme une prison et un élan mystique anime parfois l'expression calvinienne: «que nous désirions toujours notre mort, et la méditations assidûment, méprisant cette vie mortelle au prix de l'immortalité future, et désirant d'y renoncer toutefois et quantes [toutes les fois] qu'il plaira au Seigneur, à cause qu'elle nous détient en servitude de péché»²⁹. On lit ici une conception de la vie comme *ars moriendi* et la méditation de la mort comme imitation de Jésus-Christ. Plutôt qu'aux *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola, on pense au traité *De imitatione Christi* attribué à Thomas à Kempis et au chapitre *De meditatione moris* du livre premier (I, xxiii) qui exalte le mépris du monde. S'il est vrai que dans ce texte-ci la spiritualité catholique romaine déborde la sensibilité calvinienne, en particulier le culte des saints ou la pénitence, le mépris du monde, le fait d'être prêt à tout instant à mourir, l'acceptation de toute épreuve posent des accents identiques. Erasme, plus proche de Calvin, composa également, dans l'hiver de ses ans, un petit texte *De praeparatione ad mortem*³⁰ qui connut un grand succès éditorial. Dans les premières pages de son texte Erasme cite le mot de Platon, que «toute la philosophie n'est rien d'autre que la méditation de la mort»³¹, alors que le mépris du monde est ici encore un thème commun à Erasme et à Calvin. La quadruple confession annuelle, comme l'insistance sur l'extrême onction, un culte des saints appuyé, ainsi que la célébration de messes *post mortem* sont pourtant autant d'éléments qui éloignent ce texte d'une inspiration calvinienne directe.

Ayant fui la France, ayant été arrêté à Genève par Farel, en ayant été chassé en 1538, puis ayant été rappelé en 1540, Calvin restera toute sa vie un réfugié; il ne deviendra d'ailleurs bourgeois de Genève, gratuitement, qu'en 1559, après son frère Antoine. De Genève, il regarde la France avec tendresse et compassion. Dans ses prédications, Genève est cependant donnée comme la Terre promise³², non toutefois comme la nouvelle Jérusalem³³: c'est-à-dire une terre d'accueil et de réconfort pour les réformés persécutés fuyant le royaume de France, mais non le royaume de Dieu sur terre.

Il faut d'ailleurs préciser que Calvin ne pousse pas à l'exil les nicodémites, mais il les invite à quitter le pays de leur naissance pour s'installer dans un lieu où leur conscience n'est pas forcée. Dans son *Petit traité montrant que doit faire un homme fidèle connaissant la vérité de l'Evangile, quand il est entre les Papistes* (1543), Calvin commence par dire combien il estime ces fidèles et les respecte d'avoir une vie plus difficile que la sienne:

Dieu sait que j'ai cette estime de plusieurs qui sont en France, qu'ils vivent plus saintement beaucoup que moi, et d'une plus grande perfection. Davantage, je

reconnais et considère bien que c'est une plus grande et plus excellente vertu à eux, de s'entretenir en la crainte de Dieu au milieu de tel abîme, qu'à moi qui n'ai pas tant d'occasion, et ne suis pas tant tenté de mal faire, mais au contraire ai jurement la Parole de Dieu pour m'en retirer³⁴.

Dans un second temps, pourtant, Calvin invite les chrétiens réformés qui vivent au milieu des catholiques romains à fuir l'abominable Babylone:

On me demandera quel conseil donc je voudrais donner à un fidèle qui est ainsi demeurant en quelque Egypte ou en quelque Babylone, en laquelle il ne lui est permis d'adorer Dieu purement, mais est contraint selon la façon commune, de s'accommoder à choses mauvaises. Le premier serait qu'il sortît s'il pouvait. Car tout compté et rabattu, bienheureux est celui qui est loin de telles abominations, d'autant qu'il est bien difficile d'en être si près, qu'on ne s'en souille. Qu'il se retirât donc en lieu où il ne fût point contraint de se mêler en telles ordures, ne d'ouïr blasphémer le nom de Dieu et sa Parole, se taisant, et dissimulant comme s'il y consentait; d'autre part, où il lui fût loisible de faire profession de sa chrétienté en l'assemblée des chrétiens, être participant de la sainte doctrine de l'Evangile, avoir le pur usage et entier des sacrements, et communiquer aux prières publiques. Voilà à mon opinion qui serait le meilleur de faire. Si quelqu'un n'a pas le moyen de sortir, je lui conseillerais de regarder s'il ne lui serait pas possible de s'abstenir de toute idolâtrie, pour se conserver pur et immaculé envers Dieu tant de corps que d'âme, puis qu'il adorât Dieu en son particulier, le priant de vouloir restituer sa pauvre Eglise en son droit état³⁵.

Le premier conseil que donne Calvin aux chrétiens qui vivent au milieu de la papauté est d'en sortir, s'ils le peuvent, c'est de prendre le chemin de l'exil, c'est de prendre la route à la manière d'Abraham et devenir Abraham.

Genève terre d'accueil donc pour les réfugiés français, mais Genève cité indocile. Calvin, en effet, juge souvent durement sa cité d'adoption, dont les citoyens sont rétifs à venir au sermon: «le dimanche on les appelle quatre fois, mais c'est bien venu s'ils s'y trouvent une seule fois, car il y en a assez qui se dispensent pour seulement venir à quinzaine. Bref, la plus grande multitude pratique le proverbe ancien, d'être près du moutier [monastère] et loin de Dieu³⁶». Calvin sait d'ailleurs que les Genevois médisent à l'encontre des «prédicants français» qui imposent une discipline trop dure. Genève est donc un asile sûr, mais dont les habitants ne sont pas toujours à la hauteur, au «col raide», qui font les «chevaux rétifs», trouvant qu'il y a «trop grande rigueur». Les réfugiés également, Rodolphe Peter l'avait relevé, ont droit à la vindicte de Calvin: «des trompeurs qui se diront déchassés pour la Parole de Dieu» qui «viennent ici contaminer et polluer l'Eglise de leur vie méchante et dissolue³⁷». Ceux-là «ont fait le voyage de Genève» en vain, car ils

polluent leur ville d'adoption. «Le monde est tant débordé que je vois aujourd'hui une impiété en Genève si énorme, qu'il semble que ce soit un gouffre d'enfer», se lamente ainsi Calvin la veille de Noël 1550³⁸. Le fait que Calvin ne se soit jamais senti chez lui à Genève, quoiqu'y ayant séjourné plus d'un quart de siècle, n'est pas sans évoquer le «pays de sa naissance», jamais oublié, jamais remplacé.

Notes

1. Cfr. «Joannes Calvinus Iacobo Sadoleto Cardinali» (CO 5, col. 389). Cette contribution reprend une grande partie de l'article *Une certaine idée de la France chez Jean Calvin l'exilé*, in "BSHPF" 155, 2009, pp. 15-27; j'ai cependant ajouté un passage déterminant sur les nicodémites et ai modernisé l'orthographe et la ponctuation de la langue française de Calvin.

2. Cfr. O. Millet, *Calvin et la dynamique de la parole. Etude de rhétorique réformée*, Champion, Paris 1992, chapitre xvii, *La personne du docteur*, pp. 515-54, en particulier pp. 515-25.

3. Cfr. D. Crouzet, *Jean Calvin, vies parallèles*, Fayard, Paris 2000, p. 23.

4. «Impossibles biographies, histoire possible? Entre Pierre de Bayard, Michel de l'Hospital, Charles de Bourbon, Jean Calvin, Catherine de Médicis et Christophe Colomb»; D. Crouzet, *Calvin*, in "Bulletin annuel" 28 (2006-07), Institut d'Histoire de la Réformation de l'Université de Genève, 2008, pp. 49-73, ici p. 60.

5. Lettre écrite vers 1559 (cfr. *Calvini opera* 17, n. 3150, col. 710-6). Les lettres circulaires de Calvin aux «fideles de France» sont nombreuses et mériteraient d'ailleurs une étude spécifique.

6. Cfr. *Commentaires de Jehan Calvin sur le livre des Pseaumes*, 2 tomes, Paris 1859, tome premier, p.v. On remarque une utilisation positive de l'expression «en fantaisie», en latin simplement «in animo». Texte latin in *Calvini opera* 31, col. 13-36. Il faut toutefois remarquer que le texte latin fait la même référence à la volonté d'écrire en français pour ses compatriotes: «Ego in proposito manere: tantum quod pridem in animo fuerat promittere (ne genti nostræ in libro tam utili deesset adiumentum) me scripturum aliquid Gallice»; ici, col. 13.

7. Les différents éditeurs critiques de ce texte n'ont pas encore réussi à découvrir la source livresque principale de Calvin.

8. Cfr. *Advertisement tresutile, du grand profit qui reviendroit à la Chrestienté, s'il se faisoit inventoire de tous les corps saintz et reliques, qui sont tant en Italie qu'en France, Allemagne, Hespaigne, et autres Royaumes et pays* (1543), *Recueil des opuscules* (1566), p. 756, in CD-ROM du corpus des textes collationnés et enrichis d'un thesaurus exhaustif sous la direction de M. Engammare, Genève 2003.

9. Cfr. 14e sermon sur 2 Samuel 5 (*Predigten über das 2. Buch Samuelis*, herausgegeben von Hanns Rückert (Supplementa Calviniana 1), Neukirchener Verlag, Neukirchen 1936-61, p. 122); cité en partie par R. Stauffer, *Les discours à la première personne dans les sermons de Calvin*, in "Revue d'histoire et de philosophie religieuse", 45, 1965, pp. 46-78, ici p. 71.

10. Cfr. Stauffer, *Les discours*, cit., repris dans *Interprètes de la Bible. Etudes sur les Réformateurs du xviiie siècle* (Théologie historique 57), Beauchesne, Paris 1980, pp. 183-223.

11. Cfr. notre *Calvin. A Prophet without a Prophecy*, in "Church history" 67, 1998, pp. 643-61.

12. Ce que je confirme avec les sermons de la Genèse que j'ai édités et ceux sur Esaïe dont je suis en train d'achever l'édition (en tout, presque deux cents sermons ajoutés au corpus édité précédemment de 1.500 ca sermons).

13. Dans l'*Epistre au Roy*, en 1536, il avait déjà écrit: «Et ne pensez point que je tasche à traiter ici ma défense particulière, pour impétrer retour au pais de ma naissance, auquel, combien que je porte telle affection d'humanité qu'il appartient, toutesfois comme les choses sont maintenant disposées, je ne souffre pas grand dueil d'en estre privé» (IRC, éd. J.-D. Benoît, t. 1, p. 29).

14. Passage souligné par R. A. Muller, *The Unaccommodated Calvin. Studies in the Foundation of a Theological Tradition*, Oxford University Press, New York et Oxford 2000, p. 36.

15. «J'ai toujours eu en horreur une telle lâcheté que de renoncer Jésus Christ pour sauver sa vie ou ses biens, je dis même du temps que j'étais en France, comme plusieurs en sont témoins»; lettre à Marguerite de Navarre du 28 avril 1545, n. 634, *Calvini opera* 12, col. 64-68, ici col. 67s).

16. Cfr. *Les actes du Concile de Trente, avec le remède contre la poison* (1547): «Toutefois je ne toucherai pas à la gloire des autres nations. Seulement, puisque je suis natif du pays de France, je demanderai aux François combien ils doivent priser la contribution qu'ils y [au concile de Trente] ont faites» (l'italique est mien) in *Recueil des opuscules*, cit., p. 883.

17. Cfr. *Response de M. Jean Calvin aux injures de Balduin* (1562), in *Recueil des opuscules*, cit., p. 1986.

18. «Urbs enim e qua natus sum tota nuper incendio consumpta fuit»; *Calvini opera* 14, n. 1674, col. 411-3, ici col. 412.

19. «Inter alia narrabat, quod te latere nolo, sibi in urbis nostræ ruinis oblatum fuisse mirum spectaculum, quod domus patris mei, aliis omnibus in cinerem redactis, integra staret»; ici, col. 475-8, ici col. 476.

20. Cfr. édition critique par Olivier Fatio avec la collaboration de C. Rapin ("Textes littéraires français" 323), Genève 1984, pp. 47-52, *ibid.*, p. 52.

21. Cfr. sermon 53 sur la Genèse du 27 janvier 1560 (*Sermons de Jean Calvin sur la Genèse, chapitres 1 à 20*, 4, édition critique par M. Engammare (Supplementa Calviniana xi/1 et xi/2), Neukircher Verlag, Neukirchen 2000, p. 587.

22. *Ibid.*, pp. 586 s. L'italique est mien.

23. Cfr. Jean Calvin, *Commentaire sur le premier livre de Moyse, dit Genèse*, Jean Gerard, Genève 1554, p. 142; *Calvini opera* 23, col. 174.

24. Cette analyse vient de se trouver confirmée par M. Carbonnier-Burkard, *Jean Calvin, une vie*, Desclée de Brouwer, Paris 2009, pp. 105 s.

25. Cfr. *Quatre sermons de M. Jehan Calvin, traictans des matieres fort utiles pour nostre temps*, *Calvini Opera* 8, col. 409. Les deux expressions cités dans le paragraphe précédent viennent également de ce passage.

26. Cfr. H. Oberman, *Europa Afflicta. The Reformation of the Refugees*, in "Archiv für Reformationsgeschichte" 83, 1992, pp. 91-110, avant un livre posthume à paraître, *John Calvin and the Reformation of the Refugees*, Droz, Genève 2009.

27. Cfr. e. g. IRC III, VIII, 7; ou III, IX, 5.

28. Cfr. IRC III, IX, 4 (l'italique est mien).

29. *Ibid.*

30. Bâle, Hieronymus Froben et Nicolaus Episcopius, janvier 1534. Cfr. édition critique d'A. van Heck, in *Opera omnia Desiderii Erasmi Roterodami* v/1, North-Holland, Amsterdam - Oxford 1977, pp. 321-92.

31. «Plato totam philosophiam nihil aliud judicabat quam meditationem mortis»; *ibid.*, p. 342. L'éditeur cite évidemment l'expression de Cicéron («commentatio mortis») et renvoie à plusieurs références chez Sénèque.

32. Cfr. R. Peter, *Genève dans la prédication de Calvin*, en *Calvinus Ecclesiae Genevensis Custos*, Actes du Congrès International des Recherches Calvinniennes de Genève, septembre 1982, éd. par W. Neuser, Berne, Francfort, New York - Nancy 1984, pp. 23-48, ici p. 26.

33. *Ibid.*, p.29.

34. Cfr. *Petit traité monstrant que doit faire un homme fidele cognoissant la verité*

JEAN CALVIN L'EXILÉ: UNE THÉOLOGIE DE L'EXIL DANS L'ŒUVRE DU RÉFORMATEUR

de l'Evangile, quand il est entre les Papistes, en *Calvini opera* 6, col. 575.

35. *Ibid.*, col. 576.

36. *Ibid.*, p. 32, citant les *Quatre sermons*, cit., col. 420s.

37. *Ibid.*, p. 39, citant un passage du 22e sermon sur Timothée, que Parker a justement daté du 2 décembre 1554; Cfr. T.H. L. Parker, *Calvin's Preaching*, Westminster John Knox Press, Edinburgh 1992, pp. 163-171, ici p. 165.

38. Cfr. 19e sermon sur Michée du mercredi 24 décembre 1550, en *Sermons sur le Livre de Michée*, publiés par J. D. Benoît (Supplementa Calviniana 5), Neukirchener Verlag, Neukirchen 1964, p. 163.

